

RABAIS AUX ACTIONNAIRES PRIVÉS

La validité du coupon n°18 est limitée du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019.

Valeur du coupon :

- Le coupon n°18 des actions n°1 à 7'800 (rouge) donne droit à un rabais de Frs. 2.— sur l'achat d'abonnements ;
- Le coupon n°18 des actions n°7'801 à 53'900 (bleu) donne droit à un rabais de Frs. 4.— sur l'achat d'abonnements ;

L'utilisation des coupons est possible uniquement pour les abonnements de ski et les billets du télésiège. Ils ne sont pas acceptés pour le paiement d'abonnements ski+bains ou pour des prestations de Téléovronnaz vendues par des tiers (par exemple le Magic Pass).

L'utilisation des coupons est possible aussi, à titre d'essai, au restaurant de Jorasse et au Joras'shop pour toute consommation dépassant au minimum CHF 20.- et pour au maximum le 50% du montant à payer.

L'utilisation des coupons est possible uniquement aux billetteries du départ du télésiège à Ovronnaz et aux caisses du restaurant de Jorasse (l'utilisation aux buvettes de Petit Pré et Tsantonnaire n'est pas possible). Ils ne sont pas acceptés pour le paiement de factures.

Attention : les coupons peuvent être cumulés, mais en aucun cas les caissiers ne seront autorisés à rendre de l'argent comptant. Les éventuelles différences seront perdues.

Attention : Seuls les actionnaires privés inscrits au REGISTRE DES ACTIONNAIRES peuvent bénéficier des rabais. L'utilisation est personnelle et non transmissible.

Téléovronnaz SA
Le Conseil d'Administration

Ovronnaz, octobre 2018

ATTENTION : LES COUPONS N°1 A 17 NE SONT PLUS VALABLES

